

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Caen Normandie

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
- Vu les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Santé,
- Vu la délibération N°2024-89 du conseil d'administration de l'Université de Caen Normandie du 2 décembre 2024 relative à l'élection du président de l'Université,
- Vu l'arrêté du président de l'Université de Caen Normandie en date du 2 décembre 2024 précisant les délégations de signature à l'UFR SANTE et aux unités de recherche rattachées à titre principal,
- Vu la démission en date du 11 décembre 2024 de M. Christophe ROCHAIS en tant que Directeur du Centre d'Etudes et de Recherche sur le Médicament de Normandie (CERMN)
- Considérant que l'assemblée générale du CERMN durant laquelle sera élu le Directeur se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 ;
- Considérant la nécessité, pour une bonne administration de l'unité, d'autoriser M. Ronan BUREAU, directeur adjoint du CERMN à signer les documents nécessaires à la poursuite des activités du laboratoire ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du Président de l'Université Caen Normandie portant délégation de signature en date du 2 décembre à l'UFR SANTE est modifié en son article 2-4 concernant l'unité de recherche CERMN

UR 4258 – Centre d'Etudes et de recherches sur le médicament de Normandie (CERMN)	Ronan BUREAU
---	--------------

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du Président de l'Université Caen Normandie portant délégation de signature de l'UFR SANTE en date du 2 décembre 2024 demeurent inchangées.

Article 3

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université et transmise à la Rectrice, Chancelière des universités.

La délégation prend effet à compter du 12 décembre 2024.

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAEN, le 12 décembre 2024

Le Président de l'Université,
Lamri ADOUI

